

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/ 2026

Présents : M Henry ; O de Wavrechin ; Chevalier J P ; Granier L ; Kuhn S ; Laurent-Roullet S ; Morellière D ; Soulié C ; Adda Annie

Absents B Boissière ; Luspain O ; Marchand Christian ; M Malinowski

O Luspain a donné procuration à D Morellière

C Marchand a donné procuration à JP Chevalier

M Malinowski a donné procuration à M Henry

Secrétaires de Séance : Sylvie Laurent-Roullet et Olivier de Wavrechin

Début de séance : **18H32**

APPROBATION PV SEANCE PRECEDENTE :

En l'absence de question, nous procédons au vote : Vote : Contre : 0

Pour :12

1 DEMANDE SUBVENTION DETR REFECTION VOIRIE :

Demande auprès de l'état d'une subvention de 30% pour réaliser la réfection de la voirie en bicouche, aux trois points suivants : La montée du lotissement du pont ; le devant de l'atelier communal ; la voie d'accès au camping ; et l'impasse qui mène à la gendarmerie. Le montant des travaux s'élève à 25 214€, et donc la demande de DETR s'élèverait à 7 565€.

Vote : Contre : 0

Pour :12

2 DEMANDE SUBVENTION DETR REFECTION TOITURE CHATEAU.

Demande auprès de l'état d'une subvention de 40% du montant des travaux de réfection de la toiture du château qui s'élève à 27 548€, soit 11 019.20€

Vote : Contre : 0

Pour :12

3 DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL REFECTION TOITURE CHATEAU.

Une demande de 20% du montant des travaux est demandé au Conseil Départemental pour la réfection de la toiture, soit : 5 509.60 €.

Vote : Contre : 0

Pour :12

4 DEMANDE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL REFECTION TOITURE DU CHATEAU.

Une demande de 20% du montant des travaux est demandé au conseil régional pour la réfection de la toiture du château, soit 5 509.60€

Vote : Contre : 0

Pour :12

Il reste donc 5 509.60€ à la charge de la commune, pour la réalisation de la réfection de la toiture du château.

5 DEFINITION PRIX DE VENTE PARCELLE LE PONT A JAFFRELOT JOSEPH.

Compte tenu de la configuration des lieux et des projets d'aménagement des parcelles situées au-dessus, il convient de proposer 20 € du m², à négocier si nécessaire.

Le terrain n'est pas viabilisé. L'entreprise pressentie pour lotir est d'accord pour la vente de cette parcelle.

Une OAP (orientation d'aménagement programmée) est inscrite dans le PLUI, les critères à respecter (nombres de logements, voirie, permis de construire des propriétaires à déposer en commun par exemple) seront communiqués à M. Jaffrelot

Vote : Contre : 0

Pour :12

6 FIXATION PRIX DE VENTE TERRAIN PLACE DU VIVAL POUR LA CREATION DU « CABINET MEDICAL »

Afin de permettre au plus vite la création du cabinet médical sur la place du Vival, il convient de définir un prix de vente d'une parcelle de 120m² située contre le « Vival » actuel. Ce prix ne devra pas avoir une grosse incidence sur le total de la réalisation de ce chantier, afin de laisser la possibilité aux futurs utilisateurs de cet espace la possibilité de louer ou d'investir dans l'acquisition de tout ou partie des locaux.

Après réflexion, le conseil propose 35€ du m² pour la vente de ce terrain.

À négocier si nécessaire.

Vote : Contre : 0

Pour : 12

7 VENTE NOUVELLE PARCELLE A LA SCI LE CAUSSE ROUGE.

Suite à la demande du commissaire enquêteur d'avoir une rencontre entre la Caminade et la SCI Le Causse Rouge pour trouver un accord sur l'aménagement de cet espace situé à proximité de l'accès à la SCI le Causse Rouge, une modification du plan de division défini par le géomètre en 2025 est nécessaire. L'objectif étant de préserver un espace public permettant le stationnement des véhicules aux abords du plateau des Aires.

Le prix définitif sera fixé après que le géomètre ait effectué la nouvelle division de la parcelle afin de tenir compte des frais supplémentaires éventuels créés par cette modification.

Le conseil se prononce sur l'accord trouvé entre la Caminade et la SCI.

Vote : Contre : 0

Pour : 12

LES POINTS 8 ET 9 SONT REPORTES CAR LA DGFIP NE PEUT PAS VALIDER LES COMPTES DU BUDGET COMMUNAL.

10 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le maire sort, ne pouvant participer aux délibérations concernant ce point.

Sylvie Laurent Rouillet nous présente les résultats du CFU pour 2025, et nous demande de valider les résultats définitifs qui en découlent, compte tenu du passage de la compétence assainissement à la ComCom le 01/01/2026.

Le compte financier unique est la synthèse des comptes de la commune concernant l'assainissement.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	17 171,37	0,00	83 119,45	0,00	100 290,82
Opérations exercice	91 596,57	79 115,95	74 740,93	70 460,61	166 337,50	149 576,56
Total	91 596,57	96 287,32	74 740,93	153 580,06	166 337,50	249 867,38
Résultat de clôture		4 690,75		78 839,13		83 529,88
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	4 690,75	0,00	78 839,13	0,00	83 529,88
Résultat définitif		4 690,75		78 839,13		83 529,88

Résultats reportés : excédents de l'année 2024

⇒ 17 171,37 en fonctionnement

⇒ 83 119,45 en investissement

Opérations exercices : recettes et dépenses pour l'année 2025

• DEPENSES De Fonctionnement

011-Charges à caractère général

Fournitures eau, électricité et réparations diverses : 8 911

012 : Charges de personnel

Remboursement à la commune pour l'entretien et le contrôle des STEP par le cantonnier, pour le temps d'administratif des secrétaires de mairie (facturation, déclaration agence de l'eau) : 6 650.48

014 : Atténuation de produits

Ecritures de produits perçus et dont une partie est reversée : reversement de la redevance à l'agence de l'eau : 4 111

65 : Autres charges de gestion courante

Frais pour paiements par CB à la Trésorerie + admission en non valeurs 426.81

66 : Charges financières

Correspond aux intérêts des emprunts pour un montant de 1 577.81

67 : Charges exceptionnelles

Ouverture du compte en prévision de titres annulés : 257.50

68 : Dotation aux amorti et provision

Provision pour créances douteuses, donné par la trésorerie et obligatoire en M49 : 0

042 : Opérations d'ordre entre sections :

Ecritures qui permettent d'intégrer les amortissements des biens communaux. Elles se retrouvent en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement. Cette somme de 69 666.92 € est fixée par la Trésorerie.

Le montant total des dépenses de fonctionnement du budget assainissement pour 2025 est de 91 596.57 €

• **RECETTES de fonctionnement**

70 : Produits des services

Paielement par les usagers

75 : Autres produits de gestion courante

FCTVA (N-2)

042 : Opérations d'ordre entre sections :

Ecritures qui permettent d'intégrer les amortissements des biens communaux. Elles se retrouvent en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement. Cette somme de 30 430.50 € est fixée par la Trésorière.

Le montant total des recettes de fonctionnement du budget assainissement pour 2025 est de 79 115.95 €

• **DEPENSES D'Investissement**

Opération extension réseau et 21 autres immobilisations corporelles

Crédits prévus en cas de travaux à réaliser sur STEP ou sur réseau : réalisés : travaux STEP St Beuzely et déversoirs Chemin du Pont

16 : Remboursement emprunts :

Capital des emprunts dont le montant est de 26 407€

040 : Opérations d'ordre entre sections :

Ecritures qui permettent d'intégrer les amortissements des biens communaux. Elles se retrouvent en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement.

Le montant total des dépenses d'investissement du budget assainissement est 74 740.93 €

• **RECETTES D'Investissement**

2 lignes : Opérations patrimoniales, données par la Trésorerie : 70 460.61€ et report excédent 2024 : 83 119.45€

Le montant total des recettes d'investissement du budget assainissement est pour 2025 de 153 580.06 €
Fonctionnement : Le résultat de l'exercice 2025 fait apparaitre un excédent (Excédent reporté de 2024 + recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) de 4 690.75
Investissement : Excédent d'investissement de 78 839.13 €
Vote : Contre : 0 Pour :10

11 NOUVELLE TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS.

La C A F a modifié les tranches des quotients familiaux pour les aides à compter de 2026. Cette modification va dans le sens d'une plus grande prise en compte des familles aux ressources modestes.

Le conseil se prononce sur cette modification :

Vote : Contre : 0 Pour :12

12 CREATION EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Pour effectuer la transition du départ de la secrétaire de mairie en charge de la comptabilité, il convient de créer un emploi temporaire afin d'effectuer cette transition dans les meilleures conditions possibles.

Vote : Contre : 0 Pour :12

13 TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT : EMPRUNTS EN COURS.

Les emprunts en cours contractés par la commune pour le financement des équipements d'assainissement, sont transférés à la communauté de commune à compter de la date de transfert de la compétence, soit le 01/01/2026. Ces emprunts sont au nombre de 6.

Vote : Contre : 0 Pour :12

14 QUESTIONS DIVERSES :

David Morelière fait remarquer que le virage devant chez Mme Auzuech chemin du Pont est dangereux et qu'un aménagement de places de stationnements des véhicules avec tracé au sol permettrait une meilleure visibilité pour les véhicules qui empruntent ce trajet. Cette proposition sera étudiée et mise en œuvre par le cantonnier.

Fin du conseil à 19h 23

Le Maire

Les secrétaires de séance

